



Ecole de
Sophro-Bio-Dynamique
Genève

Formation professionnelle

en

Sophro-Bio-Dynamique

Hypnose

(ESG - centre de formation complémentaire de l'IrHyS)

Médecine Psychosomatique et Psychosociale

ESG - centre de formation partielle de l'ASMPP (Académie Suisse de Médecine Psychosomatique et Psychosociale)

Renseignements généraux

Programme des cours pour médecins et psychothérapeutes

Inscription



ECOLE DE SOPHRO-BIO-DYNAMIQUE DE GENEVE

Genève, date du timbre postal

Chère Madame, Cher Monsieur,

Veillez trouver ici les principales informations (extrait des « Dispositions réglementaires de l'Ecole de Sophro-bio-dynamique de Genève - ESG) concernant la formation en Sophro-bio-dynamique :

Les études consistent en **16 journées de cours théoriques et pratiques en sophro-bio-dynamique (SBD) hypnose et médecine psychosomatique échelonnés sur environ 2 ans, répartis en cycles de 1, 2 ou 3 jours. Il est exigé entre les cycles un travail d'évolution personnel hebdomadaire en sophro-bio-relaxation dynamique organisé par l'ESG (à Genève); en effet, les séminaires théoriques n'ont de sens que s'ils sont eux-mêmes l'aboutissement d'un travail personnel continu dans cette spécialité.**

Un examen écrit puis un oral sont prévus pour l'obtention du diplôme en sophro-bio-dynamique, qui constitue le « droit de pratique SBD », dans sa spécialité professionnelle.

Ce 1^{er} diplôme est subordonné à une **supervision spécifique** qui est conduite par un spécialiste accrédité par l'ESG pour 20 séances de groupe (en général 4 participants) de 2 h chacune, réparties sur 2 ans.

Début du prochain nouveau cycle de formation : 5 - 6 novembre 2010 à Genève

le nombre minimum requis pour la création d'un groupe de formation est de 12 participants

Pour faciliter l'organisation, une réponse rapide de votre part est souhaitée ; merci de retourner à l'ESG le bulletin d'inscription (y compris pour dire votre renoncement définitif ou momentané à ce cours) puis d'envoyer votre dossier de candidature comprenant les documents mentionnés ci-dessous :

- une **lettre** expliquant ce qui vous motive à faire cette formation,
- votre **curriculum vitae**
- une photocopie de votre **diplôme professionnel**
- la **fiche d'inscription** (ci-jointe) à la formation de l'ESG

L'ESG collabore avec l'Institut romand d'Hypnose Suisse (IrHys) et la Haute Ecole de Santé (HES SO Valais)

La sophro-bio-dynamique est hypnose et constitue une des approches de l'hypnose dite « dynamique » ; le cursus de formation en SBD présente donc un tronc commun avec la formation d'hypnose. Actuellement deux voies sont possibles pour les futurs spécialistes en SBD : la première est dispensée en Valais dans le cadre du CAS HES SO « Art et Techniques Hypnotiques » dans les domaines de la santé et du travail social ; ceux qui choisissent cette solution peuvent s'arrêter après les 8 premiers jours de formation (coût : 2080.-).

La seconde voie est dispensée par l'IrHys (dont la SBD fait partie) et s'adresse aux seuls médecins et psychothérapeutes ; ceux qui choisissent cette voie sont dans l'obligation d'effectuer la totalité de la formation jusqu'à l'obtention de formation complémentaire en Hypnose (12 jours pour les médecins - coût 3.600.- ; 16 journées pour les psychologues - coût 4.800.- voir www.irhys.ch).

Dès lors, l'IrHys reconnaît et comptabilise la formation en SBD, les supervisions et toute autre activité de formation continue dispensées par le ESG, au titre de formation continue complémentaire en hypnose.

De même, les cours suivis à l'IrHys par les spécialistes-SBD sont reconnus comme formation continue en SBD.

En vous souhaitant bonne réception de ces documents et en espérant que cette formation réponde à vos attentes, je vous fais part, Chère Madame, Cher Monsieur, de mes meilleures salutations.

Dr Lucien GAMBA

Directeur de l'Ecole de Sophro-bio-dynamique de Genève
Enseignant et superviseur à l'IrHys et SMSH



ECOLE DE SOPHRO-BIO-DYNAMIQUE DE GENEVE

Qu'est-ce que

LA RELAXATION SOPHRO - BIO - DYNAMIQUE ?

La Relaxation Sophro-Bio-Dynamique (SBD) est née de la synthèse de plusieurs concepts thérapeutiques, aussi bien occidentaux qu'orientaux, tous à médiation corporelle, centrés sur une approche intégrée de l'être :

- les références occidentales sont l'hypnose, le training autogène (*Schulz*), la phénoménologie (*Merleau-Ponty*), la bioénergie (*Lowen*) et plusieurs techniques de sophrologie « bioénergétique » telle que comprise par le *JP Hubert*.
- L'apport oriental est constitué d'adaptations faites de diverses techniques méditatives, principalement prises au Yoga.

La relaxation-SBD, permet à tout individu qui la pratique régulièrement de mieux se connaître physiquement et psychiquement, de se détendre, et, en conséquence, de vivre de façon toujours plus harmonieuse.

Toute relaxation SBD commence par une étape relaxologique, à savoir une détente musculaire généralisée; elle se poursuit dans un lâcher-prise progressif activé par la respiration, aboutissant à une auto-écoute somatique et psychique dans un niveau modifié de vigilance proche du sommeil.

A ce stade, et selon le contrat expressément passé auparavant avec l'accompagnateur, plusieurs activations sont possibles, dans 3 options thérapeutiques différentes, mais où, à chaque séance, quelle que soit la finalité de celle-ci, le spécialiste en SBD a à cœur d'inviter son patient à y faire l'expérience de sa propre découverte.

- des techniques dites « essentiellement recouvrantes » (hypnose cognitive et comportementale), qui seront utilisées pour des analgésies, pour faciliter la réparation de tissus lésés, pour accélérer la rééducation physiothérapeutique, pour des préparations optimales à l'accouchement, à des activités sportives, mais aussi pour permettre à certaines personnes de dépasser leurs angoisses, d'être accompagnées dans leur fin de vie, etc...
- des techniques dites « volontairement découvrières », d'essence psychothérapeutiques, cognitives ou analytiques. Dans ces techniques l'état de relaxation est mis au service de techniques préalablement acquises. Ces techniques ne peuvent être pratiquées que par des psychothérapeutes dûment formés, mais qui l'ont été ailleurs qu'à l'ESG, car elles ne font pas l'objet d'un enseignement, n'étant qu'évoquées durant la formation.
- enfin, des techniques corporalisées, adaptation bioénergétique de la sophro-relaxation dynamique (Dr Hubert), visant à l'intégration et à l'harmonisation psycho-somatique de l'individu, appelées : **bio-relaxation dynamique**. Elles sont dites « phénoménologiques pures », en ce sens que le sujet relaxé qui prend conscience de son corps, en vit aussi bien la détente régénératrice, que les éventuelles tensions et les angoisses qui l'habitent; il apprend ainsi à se connaître tel qu'il est et non tel qu'il se rêve ou qu'on lui demande d'être, et c'est de la sorte qu'il se donne les moyens objectifs de mieux se gérer et de progressivement prendre confiance en soi. Il découvre aussi ses propres moyens de se mettre à l'abri du stress. Car il est certain qu'un bien-être durable ne peut s'acquérir qu'une fois la prise de conscience faite de sa propre réalité physique et psychique, avec le projet d'une évolution progressive.

La relaxation SBD est hypnose, dans une forme « dynamique » de celle-ci ; elle fait donc partie du monde de la psychodynamique. En effet, que les techniques découvrières soient clairement choisies par un spécialiste-psychothérapeute ou que l'on s'intéresse aux autres techniques qui permettent au sujet de se sensibiliser à son " corps-émotion ", il est évident que les éléments psycho-évolutifs sont omniprésents. Le spécialiste en sophro-bio-dynamique doit être formé à respecter en tout temps la déontologie des approches psychodynamiques.

La relaxation SBD est un « outil » particulièrement performant pour l'équilibration de la santé des individus; le spécialiste doit impérativement avoir vécu les techniques sophro-bio-dynamiques sur lui-même, dans un travail d'évolution personnelle « découvrière »; sa pratique professionnelle de la relaxation SBD doit bénéficier d'une supervision spécifique; ce sont là les principes fondamentaux de l'Ecole de Sophro-Bio-Dynamique de Genève, qui a vu le groupe des Médecins Internistes et celui des Psychiatres de Genève officiellement reconnaître les structures de formation et d'encadrement professionnel de l'ESG comme conformes à la déontologie médicale et qui a déterminé l'Académie Suisse de Médecine Psychosomatique et Psychosociale (ASMPP) à reconnaître l'ESG comme centre de formation partielle en Médecine Psychosomatique et Psychosociale.

PLANIFICATION GENERALE DE LA FORMATION

1. Le cursus en Sophro-Bio-Dynamique (SBD)

- un 1^{er} module ESG qui est constitué des séminaires de formation SBD, soit 8 journées (se tenant les vendredi et/ou samedi à Genève).

Entre 2 séminaires, des articles devront être lus qui font partie de l'enseignement.

Le prix pour ces 8 journées de formation en SBD s'élève à SFr 2'000.-, à régler au début du cursus.

- un 2^{ème} module ESG qui est constitué du travail d'évolution personnel en sophro-bio-relaxation dynamique (groupe) qui, parallèlement au suivi des cours théoriques, se déroule chaque semaine, à Genève, sur environ 2 ans (en périodes de vacances officielles, les cours n'ont pas lieu), pour 4 x 10 séances d'env. 1h.15 à 1h30, soit un total d'env 60h.

Le prix pour chacun de ces ateliers de 10 séances est de SFr 400.-, à régler au début de chacun de ceux-ci, soit un total de SFr 1'600.- sur deux ans. - Pour s'inscrire, voir avec le secrétariat de l'ESG.

2. Le cursus en Hypnose générale avec 2 options possibles :

A. dispensé par la HES SO :

CAS « Art et Techniques Hypnotiques » :

- le 1^{er} module, de cette formation est le seul qui soit nécessaire à la formation en SBD ; il comprend 8 journées sur 1 an, à l'hôpital de Malévoz (à Monthey).

Coût 2080.-, voir avec www.IrHyS.ch.

B. dispensé par l'IrHyS :

Formation en Hypnose médicale

- le 1^{er} module, de cette formation est le seul qui soit nécessaire à la formation en SBD ; il comprend 8 journées sur 1 an, à l'hôpital de Malévoz (à Monthey).

Ceux qui choisissent cette voie doivent continuer la formation en hypnose jusqu'à obtenir l'attestation de formation complémentaire en hypnose, avec

-les 2^{ème} puis 3^{ème} module d'hypnose :

Coût total : médecins 3600.- / psychologues 4800.-
voir avec www.IrHyS.ch

Les candidats qui ont déjà suivi ces 8 premières journées de formation à l'IrHyS, n'ont pas besoin, moyennant de fournir une attestation de l'IrHyS, de se réinscrire à ce 1^{er} module.

Au terme de cette formation SBD et du tronc commun (1^{er} module) d'hypnose, les candidats en SBD doivent passer un examen écrit ayant trait uniquement à la sophro-bio-dynamique, puis un examen oral-pratique afin de vérifier la compréhension de l'utilisation clinique de la SBD.

La réussite de ces 2 examens donne alors droit au diplôme en SBD, à savoir le droit de pratique en SBD avec l'engagement de suivre des supervisions prégraduées (voir 3^{ème} module ci-dessous).

Commence alors le 3^{ème} module SBD (reconnu par l'IrHyS) qui consiste en une supervision prégraduée en groupe (en général 4 personnes), pour un total de 20 supervisions de 2 heures, à effectuer en max. 3 ans. Chaque séance de 2h est facturée SFr 100.-/séance et par personne.

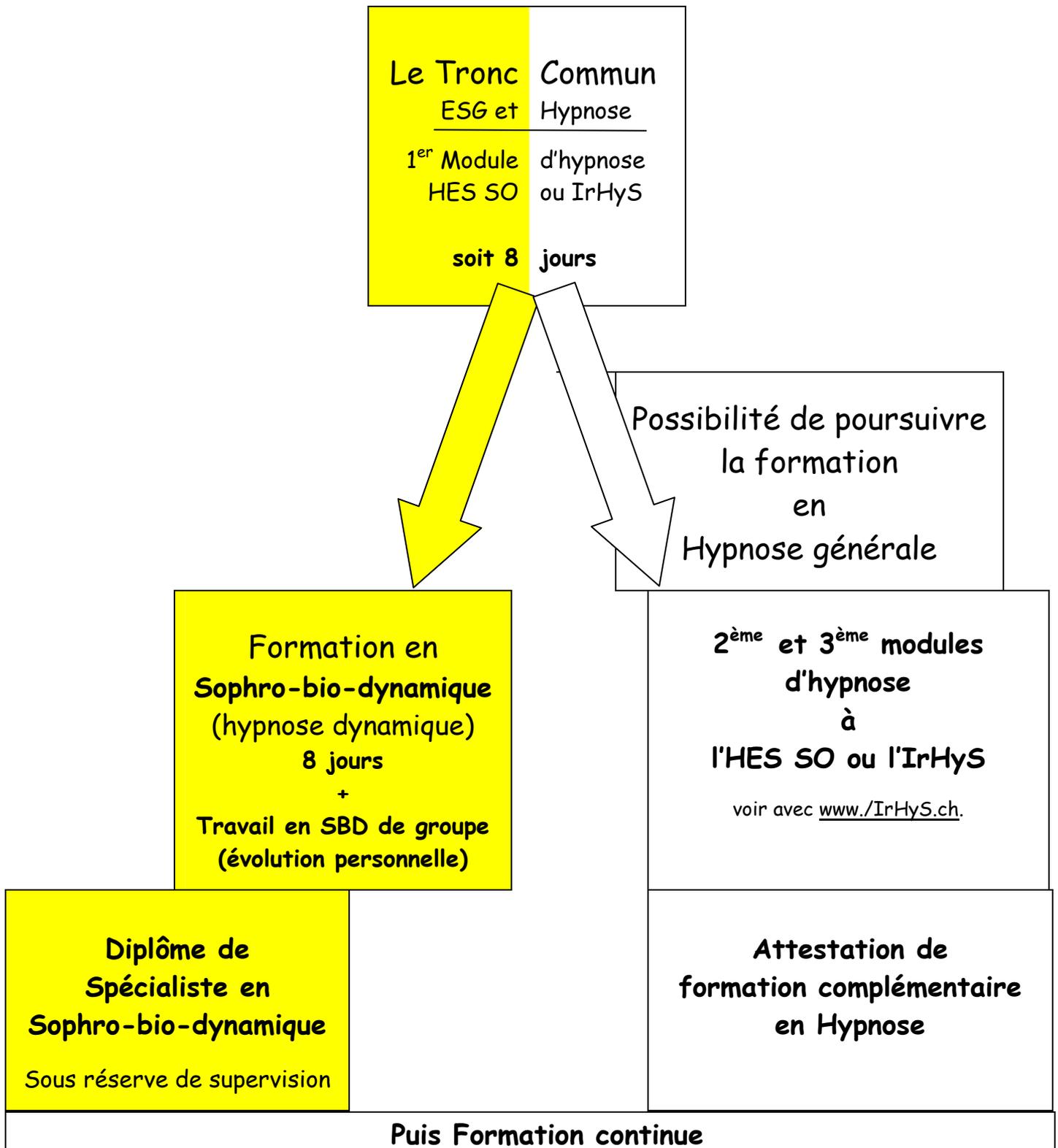
Au terme de ces 40-50h de supervision prégraduée, le diplôme de spécialiste en SBD est acquis, mais est subordonné à la formation continue régulière (voir 4^{ème} module ci-dessous)

Le spécialiste SBD doit en effet suivre le 4^{ème} module SBD (reconnu par l'IrHyS) la formation continue (FC) qui devra compter 20h/an, soit 60h chaque 3 ans (à répartir entre des FC en hypnose générale, SBD, psychosomatique, etc et supervisions) qui lui assurera la recertification en hypnose générale et en Sophro-bio-dynamique.

Schéma résumant la formation en SBD

avec la possibilité d'effectuer aussi la formation en Hypnose générale

Le schéma ci-dessous n'est que indicatif des articulations de la formation générale ; il n'est pas contraignant dans son suivi. Ainsi, la formation spécifique en Sophro-bio-dynamique peut précéder la formation en hypnose, voire être faite simultanément.



NB : l'essentiel des échanges et communications ayant trait à la formation entre élèves et l'ESG se font essentiellement par e-mail ; merci de me communiquer votre adresse au plus vite.

Une majoration du montant d'écolage de SFr 150.- est facturée en sus à ceux qui n'ont pas accès aux e-mail.



Conformément au règlement de l'Académie de médecine psychosomatique et psychosociale qui fixe les critères d'évaluation et de reconnaissance des programmes de formations partielles postgraduées l'AMPP décerne, en vertu de l'expertise effectuée par sa commission de formations pré-, postgraduées et continue, à l'

**Ecole de Sophro-bio-dynamique,
Genève**

par ce

CERTIFICAT

l'accréditation des programmes de formations partielles postgraduées reconnu par l'AMPP pour 126 EqH/l'année.

Les programmes de formations partielles postgraduées sont soumis au contrôle de la commission de garantie de la qualité de l'AMPP.

Pour la recertification une taxe de 200.- CHF est prévue tous les cinq ans.

Bâle, le 15 mars 2002

Dr. med. Pierre Loeb
Président de l'AMPP

Berne, le 15 mars 2002

Dr. med. Bettina Isenschmid
Présidente de la comm. de formations

PROGRAMME GENERAL DES COURS (Champs indicatif) dispensés tantôt par l'ESG, tantôt par l'HES SO et l'IrHyS

Introduction et généralités

- Approche historique de l'hypnose et de la Sophro-Bio-Dynamique ; contribution de Milton Erickson
- Place de l'hypnose et de la Sophro-Bio-Dynamique dans les soins contemporains.

La dimension psychosomatique

- Le phénomène, le stress, le symptôme.
- Importance de l'émotion. Catharsis et expression des affects.
- Buts et techniques hypnotiques.
- Indications et contre-indications. Code éthique international
- Les différents types de personnalités. La psychopathologie. La morpho-psychologie
- La relation en général, la relation hypnotique. Travail avec les résistances.
- Le cadre (contrat) thérapeutique.

La transe et ses inductions

- Différentes techniques d'induction et leurs indications.
- La transe (ou relaxation ou niveau modifié de vigilance). Indices et profondeur de transe.
- Catalepsie et dissociation.

Le concept « homéostatique »

- L'« homme total » SBD et ses 3 surfaces
- Rapport à la systémique (à la cybernétique).
- Autohypnose.

La dimension du corps-sujet et sa rhétorique

- La 1^{ère} surface « homéostatique » et la bio-relaxation dynamique du 1^{er} degré
- SBD, le training autogène de Schulz et ses variantes
- SBD, ses rapports à la végétothérapie, la bioénergie et aux transes dynamiques
- La SBD de groupe (les différents degrés de la bio-relaxation dynamique)

L'action « essentiellement recouvrante » (perceptive, cognitive et comportementale)

- Systèmes perceptifs et actions hypnotiques.
- Techniques d'influence : ajustements, suggestions directes et indirectes.
- Distorsions spatio-temporelles. Phénomènes mnésiques.
- Recadrages. Ancrages. Renforcement de l'estime de soi

La dimension « subjective »

- La 2^{ème} surface « homéostatique » et la bio-relaxation dynamique du 2^{ème} degré
- L'espace du subjectif, du symbolique, de l'affectif et du langage ; son exploration.
- Techniques éricksoniennes.
- Histoires et anecdotes. Contes et mythes. Les métaphores et leur utilisation.

L'espace « métaphysique »

- La 3^{ème} surface « homéostatique » et la bio-relaxation dynamique du 3^{ème} degré
- Accompagnement à la maternité, accompagnement à la fin de vie (les 7 vallées).

Mise en situations cliniques

- Présentations de cas ; importance de la supervision et du travail d'évolution personnel



ECOLE DE SOPHRO-BIO-DYNAMIQUE DE GENEVE

INSCRIPTION A LA FORMATION EN SOPHRO-BIO-DYNAMIQUE

à renvoyer à l'E.S.G : 47, bd Carl-Vogt - 1205 Genève
tél : 022/328 13 22 - fax 022/321 96 44 e-mail : lgamba@hin.ch

J'ai pris connaissance des informations concernant la formation en Sophro-Bio-Dynamique dispensée par l'Ecole de SBD Genève; je vous fais parvenir ici mon inscription pour la volée 2010-11.

- Je m'inscris à la volée 2010-11 de formation en SBD et les autres documents suivront
- Je ne participerai pas à la volée 2010-11 mais souhaite être recontacté(e) ultérieurement
- Je ne suis pas intéressé(e) à cette formation et ne souhaite plus être recontacté(e)

Suivront les autres documents demandés, à savoir :

- ma **lettre** de motivation
- mon **curriculum vitae**
- une photocopie de mon **diplôme professionnel**

NOM - PRENOM :

Date de naissance

ADRESSE :

E-mail :

Tél. :

Portable :

Fax :

Diplômé(e) en:

Activité professionnelle actuelle :

antérieure :

Activité psychothérapeutique : oui - non

Formation antérieure en sophrologie ou autre technique de relaxation :

LIEU - DATE

SIGNATURE



ECOLE DE SOPHRO-BIO-DYNAMIQUE DE GENEVE

CURRICULUM VITAE

Informations complémentaires

NOM :

PRENOM :

Au cours de vos études, avez-vous

Suivi des cours de : Passé l'examen de : Réussi l'examen de :

	OUI	NON		OUI	NON		OUI	NON
Anatomie								
Physiologie								
Psychologie générale								
Physio-pathologie								
Psychologie clinique								
Psychiatrie								
Psychothérapie nom du superviseur :								
Psychopédagogie								
Psychopathologie de l'enfant								

Suivi une :

Avec qui :

Nombre d'années :

	OUI	NON			
Psychothérapie personnelle					
Psychanalyse					
Psychanalyse didactique					
Autre analyse personnelle laquelle :					
Autre analyse didactique laquelle :					

Lieu et date :

SIGNATURE :

(Envoyer à l'Ecole de Sophro-Bio-Dynamique de Genève - 47, bd Carl-Vogt - 1205 Genève)



ECOLE DE SOPHRO-BIO-DYNAMIQUE DE GENEVE

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

L'ECOLE DE SOPHRO-BIO-DYNAMIQUE DE GENEVE a officiellement été créée le 1er mai 1989.
Son siège social est actuellement au 47 bd Carl-Vogt - 1205 Genève.

Article 1

Le but de l'Ecole est l'enseignement de la « Sophro-bio-dynamique » en Suisse.

Article 2

L'enseignement est dirigé par le Dr Lucien GAMBA.
Il est fait appel à des intervenants sous forme de conférenciers.

Article 3

L'enseignement a pour objectif de veiller à l'intégration de la Sophro-bio-dynamique dans le concept de la médecine universitaire, en vue de réaliser un enseignement rigoureux entre l'attitude scientifique et l'attitude praticienne, dans le respect le plus strict de la déontologie médicale et en particulier en application du principe d'obligation d'un travail psycho-dynamique personnel et d'une supervision post-graduée (exigences qui ont déterminé le groupe des Médecins Internistes et celui des Psychiatres de Genève à reconnaître les structures de l'E.S.G. comme conformes à la déontologie médicale, comme elles ont déterminé l'AMPP - Académie de Médecine Psychosomatique et Psychosociale (Suisse)- à reconnaître l'ESG comme Centre de formation partielle en Médecine Psychosomatique et Psychosociale).

Article 4

Enseignement général :

Les études consistent en :

- a) **16 journées de séminaires théoriques et pratiques en hypnose et sophro-bio-dynamique (SBD)**, échelonnés sur environ 2 ans et répartis en cycles de 1 ou 2 jours
- b) Ces 16 journées de séminaires théoriques et pratiques n'ont de sens que s'ils sont eux-mêmes l'aboutissement et l'affirmation d'un travail personnel continu. Ainsi, **il est exigé un temps de maturation et de travail personnel** dans le cadre d'une formation suivie, coordonnée par l'Ecole, sous la forme d'un vécu « phénoménologique » aux 4 degrés fondamentaux de la « bio- relaxation dynamique », en suivi de groupe.
Un travail personnel plus approfondi de type analytique (didactique ou non) est toujours souhaitable
- c) **Une supervision** qui prend place après l'examen écrit et l'obtention du diplôme provisoire de l'ESG, mais qui fait partie intégrante de la formation.

Article 5

L'enseignement de la « Sophro-bio-dynamique » étant spécifique, nul ne peut prétendre, quels que soient la spécialité ou les titres invoqués, à être dispensé d'un cycle, sans aucune dérogation possible.

Article 6

L'Ecole de « Sophro-bio-dynamique » de Genève (ESG) comporte 3 départements distincts :

a) Le département de Sophro-bio-dynamique « médicale thérapeutique » (dit « médical »)

dont le diplôme s'adresse aux médecins et aux psychothérapeutes diplômés.

b) Le département de Sophro-bio-dynamique « médicale éducative » (dit « paramédical »)

dont le diplôme s'adresse à tous les détenteurs d'un diplôme d'une discipline para-médicale ou de psycho-pédagogie clinique (ayant passé des examens d'anatomopathologie, physiopathologie et psychopathologie de base).

c) Le département de Sophro-bio-dynamique « pédagogique psychosomatique »

dont le diplôme s'adresse à tout professionnel ayant suivi une formation socio-relationnelle ou pédagogique reconnue, s'engageant à respecter la totalité des dispositions du présent règlement (en particulier ce qui concerne l'encadrement des activités Sophro-bio-dynamique).

Ces candidats s'engagent fermement à ne pas faire usage des techniques dites « activement découvrautes » dont ils seront éventuellement informés durant leur formation, mais qui ne font pas partie de leurs futures compétences.

Article 7

Examen et obtention du diplôme de Sophro-bio-dynamique :

A la fin de la formation en hypnose (dispensée par l'IrHyS) et en Sophro-bio-dynamique (ESG), chaque candidat doit passer **un examen écrit** concernant la Sophro-bio-dynamique clinique.

Parallèlement l'IrHyS attend que, sur la base de ses premières prises en charge de patients en hypnose, chaque candidat établisse **un mémoire clinique (3-15 p.) qu'il défend** lors d'un entretien conclusif.

L'acceptation du mémoire et la réussite de l'examen donne droit à **un premier Diplôme en Sophro-bio-dynamique (droit de pratique), émis avec une limite de validité de 3 ans** permettant de suivre la totalité de la **supervision obligatoire**.

A ce point de sa formation, le candidat reçoit une « **Attestation de formation en techniques hypnotiques** », délivrée par l'IrHyS **et un « diplôme de Sophro-bio-dynamique »**, délivré par l'ESG.

Chaque spécialiste a alors à suivre une **formation continue (FC) hypnose et SBD** qui doit compter 60 heures chaque 3 ans (à répartir entre des FC en hypnose générale, SBD, médecine psychosomatique, etc ... et supervisions) qui lui assurera sa **recertification en Hypnose générale et en Sophro-bio-dynamique**.

Article 8

Du droit de pratiquer les techniques Sophro-bio-dynamiques

Ce n'est qu'une fois l'examen écrit réussi que le spécialiste en SBD est en droit d'appliquer les techniques Sophro-bio-dynamiques à des tiers.

Chaque candidat en Sophro-bio-dynamique s'engage fermement à respecter cette clause déontologique, sous sa responsabilité.

Article 9

De la pratique Sophro-Bio-Dynamique (SBD)

Conformément aux art. 133 et 134 de la loi sur les professions de la santé (K31), les spécialistes en SBD dont la profession n'est pas officiellement reconnue comme profession médicale ne peuvent procéder à « certains actes de nature médicale » (art. 134), notamment celui de poser un diagnostic. L'indication SBD doit donc toujours être subordonnée au diagnostic d'un médecin ou de toute personne accréditée à le faire.

Le diplôme de SBD est décerné à titre strictement personnel; en aucun cas, son détenteur ne peut l'utiliser à couvrir les activités de personnes n'ayant pas suivi la formation de l'ESG.

Nul ne peut se réclamer de l'E.S.G. s'il n'a réussi les examens ou s'il ne se conforme pas au présent règlement.

a) Le médecin spécialiste en Sophro-Bio-Dynamique est en droit de pratiquer toutes les techniques d'hypnose et de SBD apprises (tel que lui en donne droit son diplôme professionnel); il s'engage fermement à suivre un travail de supervision régulier auprès d'un psychothérapeute, en connaissance des thérapies corporelles, de préférence spécialiste en Sophro-Bio-Dynamique qui soit accrédité par l'ESG. Cette supervision peut se faire individuellement ou en groupe restreint (voir réglementation des supervisions). Le non respect d'une de ces dispositions lui fait perdre son droit de pratique.

b) Le psychothérapeute spécialiste en Sophro-Bio-Dynamique (non-médecin) est en droit de pratiquer toutes les techniques d'hypnose et de SBD. Il s'engage fermement à suivre un travail de supervision régulier auprès d'un psychothérapeute personnel, en connaissance des thérapies corporelles, de préférence spécialiste en Sophro-Bio-Dynamique qui soit accrédité par l'ESG. Cette supervision peut se faire individuellement ou en groupe restreint (voir réglementation des supervisions). Le non respect d'une de ces dispositions lui fait perdre son droit de pratique.

c) Le détenteur du diplôme de Sophro-Bio-Dynamique médicale éducative (para-médicale) peut utiliser toutes les techniques d'hypnose et de SBD qui lui ont été enseignées, à l'exclusion des techniques volontairement découvrautes (de nature psychothérapeutique active); il lui est fortement recommandé de pratiquer les techniques SBD autorisées en collaboration avec un médecin ou un psychothérapeute en connaissance des thérapies corporelles et il s'engage fermement à suivre un travail de supervision régulier auprès d'un psychothérapeute, en connaissance des thérapies corporelles, de préférence spécialiste en Sophro-Bio-Dynamique accrédité par l'ESG (voir réglementation des supervisions). Le non respect d'une de ces dispositions lui fait perdre son droit de pratique.

d) Le détenteur du diplôme de Sophro-Bio-Dynamique pédagogique psychosomatique peut utiliser toutes les techniques d'hypnose et de SBD qui lui ont été enseignées, à l'exclusion des techniques volontairement découvrautes (de nature psychothérapeutique active). Il s'engage fermement à pratiquer les techniques d'hypnose et de SBD qui lui sont autorisées uniquement en collaboration directe avec un médecin en connaissance des thérapies corporelles accrédité par l'ESG, comme il s'engage à suivre un travail de supervision régulier auprès d'un psychothérapeute, en connaissance des thérapies corporelles, de préférence spécialiste en Sophro-Bio-Dynamique accrédité par l'ESG (voir réglementation des supervisions). Le non respect d'une de ces dispositions lui fait perdre son droit de pratique.

Article 10

Dans un but de concertation permanente, il est souhaité, en temps et lieux opportuns, tout commentaire, remarque et initiative, tant de la part des enseignants que des étudiants.

Chaque cas administratif non prévu dans les dispositions du présent règlement sera examiné avec bienveillance.

Article 11

L'évolution de la Relaxation Sophro-Bio-Dynamique, en particulier grâce aux efforts de l'ESG, lui donne désormais sa spécificité et sa définition particulière.

Article 12

Le fait de s'inscrire aux cours implique l'acceptation formelle du présent règlement.

Article 13

Toutes les dispositions antérieures sont abrogées.

Mis à jour à Genève, le 30 juillet 2006

Dr Lucien GAMBA

Spécialiste en Médecine Interne et Immuno-allergologie (F.M.H)

Médecine Psychosomatique et Psychosociale (AMPP)

Hypnothérapeute (SMSh et IrHyS)

Directeur de l'Ecole de Sophro-bio-dynamique de Genève